

GT TWR/APP

GT PERMANENT TWR/APP DU 28 MARS 2017

Force est de constater que les choses n'avancent pas ! Si l'animateur a changé, le GT est devenu au fil du temps un GT fourre-tout, telle une boîte à idées d'où rien (ou presque) ne sort.

Le SNNA-FO dénonce le manque d'ambition et de productivité de la DO qui botte en touche à chaque occasion.

Postes d'Adjoints aux Chefs de la Circulation Aérienne

Alors que cette réunion devait arbitrer sur la création de postes d'Adjoints aux Chefs de la CA, ce sujet a été traité à la va-vite parmi d'autres sujets tous aussi importants.

Le SNNA-FO défend depuis toujours la création de postes d'ACCA sur tous les terrains des groupes F et G. La DO, toujours réfractaire, a voulu entrainer les OS dans un jeu de dupes en demandant d'exprimer les besoins les plus urgents... pour au final ne pas répondre aux besoins !

Le SNNA-FO a obtenu, par un travail de fond en amont du GT, la création du poste d'ACCA à Muret et à Nîmes (un additif aux AVE sera rajouté pour la campagne en cours).

Si la DO a été sensible à nos argumentaires pour ces deux terrains aux problématiques bien différentes, elle se ferme complètement en ce qui concerne les postes d'ACCA sur les terrains de Région Parisienne reniant ses engagements.

S'agissant d'Aix-les-Milles (et ce n'est qu'un exemple) elle ne souhaite même pas en entendre parler, au prétexte que *le trafic n'est pas un élément déterminant* !

La DO porte l'entière responsabilité des difficultés en Région Parisienne, à savoir le manque d'attractivité, le poids de la formation, les fermetures du service du contrôle (journées d'auto-info), les statistiques minorées (correction par un coefficient nébuleux et pénalisant), le turn over, les reclassements de F en G...

Les CCA croulent sous les tâches mais pour la DO tout va bien car *les subdivisions AG sont enfin garnies en AVE... jusqu'à quand ?*

Le SNNA-FO demande depuis 3 ans la création d'un poste d'Assistant à la Subdivision Instruction du Service AG pour aider les personnels dans le traitement des tâches qui leur sont confiées. Une centaine de licences de contrôleurs à gérer (MC, SI, ...)... et seulement 3 Instructeurs Régionaux !



La DO ne voulant rien entendre, le SNNA-FO a demandé que la fiche de poste des CCA soit revue et allégée afin que leur domaine de compétence soit d'une dimension acceptable.

Dans les autres SNA de métropole la DO estime avoir trouvé la solution miracle pour pallier les manques d'ACCA sur les terrains des groupes F et G en créant des **postes de Chargés d'Affaires. Pour le SNNA-FO il s'agit d'un cataplasme sur une jambe de bois !**

Quand ces postes existent leurs rôles sont disparates (au SNA-O, le poste n'a pas été créé sous le prétexte d'avoir déjà un Assistant de Subdivision et parfois le rôle est limité à des tâches de secrétariat au profit du Chef de Service Exploitation).

La DO n'a pas créé une fiche de poste harmonisée laissant aux SNA libre cours à leur imagination. Dans certains cas le Chargé d'Affaire est au service des terrains D et E (pourtant dotés d'ACCA.).

Par ailleurs, comment sérieusement imaginer qu'un Chargé d'Affaires, en poste dans un SNA, puisse intervenir dans les MANEX de terrains distants et apporter une expertise locale... à distance ?

Le SNNA-FO, seul, revendique la mise en place d'ACCA sur tous les terrains des groupes F et G.

Interface TWR/APP

La DO a voulu faire une étude d'interface entre la TWR de Béziers et l'APP de Montpellier au prétexte qu'il y a un simulateur à Marseille et de la disponibilité et a présenté le mandat aux OS.

Le SNNA-FO a renouvelé ses inquiétudes : manque d'effectifs ICNA à Montpellier avec un SIV fermé depuis des semaines, taille de la CTR peu optimale et RWY avec bretelle unique intermédiaire à Béziers.

La DO orienterait-elle les conclusions de cette étude ?

La rédaction du RCA3 (paragraphe 10.8.2 – « utilisation d'un système ATS pour le contrôle d'aérodrome ») est en cours de modification pour respecter à la DOC4444. Ainsi seront étudiées les diverses configurations dans lesquelles un contrôleur d'aérodrome pourrait avoir la délégation de séparation en utilisant l'image radar.

Le SNNA-FO à l'origine de cette étude d'interface TWR/APP déplore les choix de la DO et estime qu'ils peuvent conduire à une évaluation opérationnelle non concluante.

Zones ATZ, RMZ, TMZ

Le directoire de novembre 2016 a approuvé l'utilisation des concepts RMZ et TMZ mais il a acté que le concept ATZ ne serait pas utilisé.

La DO envisage la création de RMZ et de RMZ doublées de TMZ pour protéger le trafic de certains aérodromes contrôlés ; les études seront faites au cas par cas pour les besoins exprimés.

La pression des fédérations est telle que des terrains où la nécessité est une évidence pourraient ne pas en être dotés ! Les discussions pourraient être compliquées à Colmar et même bloquées à Grenoble le Versoud.



Ces zones pourraient protéger les trajectoires des aéronefs commerciaux en IFR de certains terrains AFIS ou sur les aérodromes dont la CTR est désactivée au profit d'un service AFIS. Les fédérations sont aussi vent debout pour éviter qu'elles aient les mêmes limites que la CTR.

Si le SNNA-FO est satisfait d'avoir obtenu la création des postes d'ACCA à Muret et à Nîmes, il déplore le manque de volonté de la DO qui maltraite les CCA (sans Adjoints) des autres terrains et ne prends pas en compte la spécificité de la Région Parisienne.

Le SNNA-FO restera vigilant pour que l'étude de l'interface TWR/APP mène à une évaluation opérationnelle qui puisse donner des conclusions objectives.

Le SNNA-FO veillera à ce que des zones RMZ/TMZ soient mises en place au plus tôt sur les terrains de la DSNA qui en ont le plus besoin.

**Le bilan de cette réunion est décevant :
Sur tous ces sujets la DO doit être plus réactive car aujourd'hui trop d'organismes gèrent leurs affaires dans l'urgence.**

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

A..... , le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail
ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

Vos représentants SNNA :

Etienne DEBORDE (SNA/N) / Raynald DROLEZ (LFLY) / Cédric FAURE (LFCR) / David PAOLETTI (LFPX)

